Décision 13-DCC-12 du 28 janvier 2013

relative à la prise de contrôle conjoint des sociétés Nobladis et Sodirev par le groupe Cornac et l'Association des Centres Distributeurs E. Leclerc

Posted on: 01 mars 2013 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Consorts Cornac
Dispositif(s)	Autorisation
Sens de la décision	rejet Information rendue disponible le 08 novembre 2012
Décision de phase	Phase 1

Décision simplifiée	Non
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	2 Centres distributeurs Leclerc (Nobladis et Sodirev)

Lire

le texte intégral de la décision
342.87 Ko